

TSA, SIGNATAIRE AU NOM DU PATRONAT AERIEN DU PACTE DE STABILITE SOCIALE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS AERIENS.



Le mardi 20 avril 2021, Monsieur Jean-Martin JAMPY, Directeur Général de Téranga Sûreté Aéroportuaire (TSA), a pris part à la cérémonie de signature du Pacte de stabilité sociale et de relance du secteur du Tourisme et des Transports aériens, au titre de Représentant du Patronat Aérien et des Sociétés de Sûreté Aéroportuaire.

Cette cérémonie co-présidée par Monsieur Alioune SARR, Ministre du Tourisme et des Transports aériens, Monsieur Samba SY, Ministre du Travail, du Dialogue social et des relations avec les Institutions et Madame Innocence Ntab NDIAYE, Présidente du Haut Conseil du Dialogue Social, a vu la participation de M. Alassane NDOYE, Secrétaire Général du Syndicat Unique des Travailleurs du Transport Aérien et Activités Annexes du Sénégal (SUTTAAAS), Mody GUIRO, Secrétaire Général de la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS) et de l'Union des Centrales Syndicales et Racine SY, Président de la Fédération des Organisations Patronales (FOPITS) représentant le Patronat du Tourisme.

Ce pacte a pour objectif de « renforcer la stabilité sociale et la performance du secteur des Transports Aériens pour faire du Sénégal un hub aérien leader de la sous-région ».

Il vise aussi, à instaurer une paix sociale durable favorisant la sauvegarde des emplois, le respect des principes et droits fondamentaux au travail et la compétitivité des entreprises, à renforcer les moyens de résilience et de relance du secteur des Transports Aériens à travers ses mécanismes existants ou à créer, notamment le crédit du transport aérien.

L'Etat du Sénégal s'est engagé à mettre en place une ligne de crédit d'un montant de 75 milliards de FCFA dont 50 milliards pour le secteur du Tourisme et 25 milliards pour celui des Transports aériens. Les Conventions de Partenariat avec les institutions financières sont déjà signées et les Comités de Gestion des Crédits du Tourisme et des Transports aériens ont démarré leurs travaux en vue d'examiner les demandes de financement des entreprises.

Le pacte de stabilité et de relance, vient s'ajouter aux nombreuses mesures prises par Monsieur le Président de la République Macky SALL, pour soutenir les entreprises et les travailleurs, en particulier ceux des Transports aériens et du Tourisme, les secteurs les plus durement touchés par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Désiré MANDIKA



Le concours pour trouver un nom de baptême à notre « Journal TSA » est toujours d'actualité. Les propositions qui devront être envoyées à l'adresse mail : journal@teranga-sa.com en indiquant vos noms prénoms et matricule, seront étudiées par le comité de rédaction.

CONTRIBUTION

Dans la période du 15 au 26 mars 2021 quatre cent neuf (409) agents de sûreté ont été invités à signer un contrat à durée indéterminée communément appelé CDI.

En effet, ces agents avaient bouclé deux contrats à durée déterminée (CDD) d'environ deux ans dont le dernier a pris fin le 31 mars 2021 coïncidant avec la fin du contrat de TSA vis-à-vis de la HAAS. Cette période de signature des contrats a été un moment propice pour la Direction de prodiguer des conseils aux agents.

A ce titre, des éléments de langage allant dans le sens de leur rappeler la mission de TSA et leurs propres responsabilités ont été communiqués.

Ainsi, il leur a été rappelé que TSA poursuit les objectifs d'externalisation de la sûreté aéroportuaire dans le cadre d'une délégation de service public. Ce volet comprend, entre autres :

- La stabilisation et la pérennisation de la fonction d'ADS ;

- La professionnalisation de l'ADS à travers un processus de formation, certification, encadrement et consolidation au cours de la période des deux CDD.
- Rappeler aux agents les efforts de formation et d'encadrement faits par TSA depuis leur recrutement ;
- Un CDI : achèvement du processus après évaluation effectuée en décembre et janvier ;
- Un CDI suppose que le travailleur a noué un bail avec TSA dans la durée pour faire carrière ;
- Un CDI n'est pas une garantie de licence absolue car, tout agent qui ne respecte pas les règles établies est susceptible d'être sanctionné : avertissement, mise à pied ou licenciement en cas de faute professionnelle, grave ou lourde ;
- Rappeler aux agents la nécessité de toujours se conformer au Code de conduite de l'agent TSA conformément au cours d'éthique et de déontologie ;
- Rappeler aux agents que la garantie de carrière avec TSA réside dans la

- fourniture d'une haute qualité de service de la prestation ;
- Rappeler aux agents qu'il convient de toujours se préparer en vue du processus de re-certification (formation continue) ;
- Sensibiliser les agents sur l'absentéisme car, une seule absence non justifiée est une faute susceptible d'entraîner des sanctions ;
- Enfin, la signature d'un CDI permet d'accéder aux bénéfices offerts au travailleur sur le plan social (possibilité d'emprunt, logements sociaux et autres acquis sociaux, stabilité, etc.)

Aliou NDIAYE



ACCORD D'ETABLISSEMENT

Dans le cadre de renforcement du dialogue social, une Commission paritaire chargée de la négociation de l'Accord Collectif d'Etablissement entre la Direction Générale et les représentants du personnel de TSA a été mise sur pied.

Cette commission, présidée par Monsieur Papa Diéry SENE, Directeur général adjoint de TSA a comme membres : représentants la Direction Générale : Messieurs Ibrahima NDIAYE, Aliou NDIAYE et Marième DIALLO ; représentants le Collège des délégués : Messieurs Pierre BANDIAKY, Mamadou SANE et Adama NDIONE. Prennent part à cette commission en qualité de personnes ressources : Messieurs Téné GAYE, représentant IRT de Thiès, Alassane NDOYE, Secrétaire Général de SUTTAAAS, Ousmane GUEYE, cadre non syndiqué et Isaac Thomas NDIAYE, représentant des agents de la prestation compagnie/ASSA.

La commission a la responsabilité historique de travailler non seulement pour Téranga Sûreté Aéroportuaire mais aussi, pour le secteur de la Sûreté, dixit le Directeur Général Adjoint, Monsieur SENE.

A ce titre, elle utilise, entre autres documentations : la Convention Collective des Transports Aériens ; la Convention Collective Nationale ; le Statut Unique et Code du personnel en prenant en compte le canevas de l'Accord d'Etablissement du SUTTAAAS.

La commission se réunit tous les quinze (15 jours) et devrait terminer ses travaux le 30 juin 2021.

A. NDIAYE



RAMADAN 2021 : « NDOGOU » AU PROFIT DES AGENTS DE TERANGA SURETE AEROPORTUAIRE A AIBD.

A l'occasion de ce mois béni de Ramadan, la Direction Générale de Téranga Sûreté Aéroportuaire a bien voulu prendre en charge le « ndogou » quotidien de tous ses agents à l'Aéroport International Blaise Diagne, et par la même occasion, raffermir ses liens avec ses différents partenaires en leur offrant des paniers « ndogou ».



Cette action entre en droite ligne dans le cadre de la politique sociale de l'entreprise et, a pour objectif de renforcer, les liens de solidarité, de fraternité et d'entraide. Les agents ont magnifié cette initiative de haute portée sociale et ont vivement remercié la Direction Générale.

D. MANDIKA

**Pot offert par des agents à l'occasion du départ du Coordinateur Principal Thierry BROUYEZ.
Bonne continuation et plein succès.**

